

Directeurs d'Ehpa et d'Ehpad  
Chargés de mission dans les ARS  
et les Départements

**Une journée pour**  
**TOUT**  
**COMPRENDRE**  
**du CPOM**  
**et de l'EPRD**

À Paris  
le **Mardi 20 oct. 2015**

**Êtes-vous prêt(e) ?**

Bientôt, les CPOM remplaceront  
les conventions tripartites.

## POURQUOI SE FORMER ?

Les Ehpa et les Ehpad vont maintenant signer avec l'ARS et le Département, pour une durée de 5 ans, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui définit les grandes orientations de la politique de l'établissement... et les moyens dont il disposera.



Les moyens, il en est d'ailleurs question dans l'EPRD, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses. Ce nouvel outil, indissociable du CPOM, permettra de planifier les ressources de l'établissement en partant de son activité réelle.

**Tout le monde est concerné, que le gestionnaire ait un ou plusieurs établissements, qu'il soit implanté dans un seul ou dans plusieurs départements...** Mais avant de se lancer, mieux vaut bien se préparer. Et c'est pour vous aider à tout comprendre du CPOM et de l'EPRD que nos intervenants chevronnés ont préparé un module d'une journée permettant à la fois de faire le point sur les grands enjeux de cette réforme et de mieux saisir les implications concrètes pour votre (vos) établissement(s).

**Luc BROUSSY**, directeur d'EHPA Conseil et Formation

## OBJECTIFS

- Apprendre à différencier conventions tripartites et CPOM
- S'approprier les nouvelles étapes de la procédure budgétaire
- Comprendre la mécanique et les enjeux de la nouvelle réglementation budgétaire et comptable des Ehpad
- Maîtriser les outils de gestion financière indispensables à la bonne réalisation de l'EPRD
- Echanger et mutualiser les expériences sur la mise en œuvre de la réforme

## LES FORMATEURS



### **Katy GIRAUD**

Consultante et formatrice dans le secteur médico-social depuis plus de 10 ans, c'est elle qui a accompagné la négociation puis la signature du premier CPOM en France avec la Mutualité française Ardèche. Depuis, elle intervient régulièrement sur ces sujets, notamment au sein de l'*Executive master* « Politiques du vieillissement et Silver économie » de Sciences Po.



### **Yannick OLLIVIER**

Associé au sein du cabinet d'expertise comptable, de conseil et d'audit FITECO, Yannick OLLIVIER est spécialiste des questions comptables et financières. Il intervient depuis de nombreuses années en tant que formateur partout en France, notamment sur l'EPRD.

## COMMENT RÉUSSIR SON CPOM ?

### Partie 1 - Toute la vérité sur les CPOM : maîtrisez les principes généraux

- Un CPOM, à quoi ça sert ?
- Le CPOM dans les textes
- Un CPOM, pour qui ? Pour combien de temps ?
- La pluriannualité expliquée
- Prêt pour une dotation globalisée ?

### Partie 2 - Les 5 étapes à ne pas manquer pour signer un CPOM

- Comment rédiger un diagnostic pertinent ?
- Valorisez vos objectifs
- Remettez à plat votre budget : le budget base zéro
- Rédigez le contrat : les dispositions incontournables
- Nos conseils pour la négociation de votre CPOM

### Partie 3 - Améliorez votre gestion grâce au CPOM

- Les apports de la nouvelle procédure budgétaire
- Quels indicateurs de suivi ?
- Le dialogue de gestion : instant clé de la vie du CPOM ?
- Les erreurs à ne pas commettre

## TOUT SAVOIR SUR L'EPRD

### Partie 1 - Comprendre les enjeux et l'architecture de l'EPRD

- Les points clés de l'articulation de l'EPRD
- La maîtrise des outils d'analyse financière comme préalable à la réalisation de l'EPRD (CAF, FRI, FRE, BFR...)
- L'étude du bilan financier (principes, construction, interprétation...)

### Partie 2 - Retour d'expérience sur la réalisation et l'utilisation de l'EPRD dans le sanitaire

- Les difficultés rencontrées
- Les échanges avec les tutelles
- Le plan de retour à l'équilibre

### Partie 3 - Le nouveau calendrier de la procédure budgétaire

- Le rythme de l'EPRD
- Les processus de validation de l'EPRD
- Les critères d'appréciation des déséquilibres financiers
- Délai de transmission du compte financier et affectation des résultats

### Partie 4 - Enfin une politique d'investissement sur le long terme !

- Le tableau de financement
- La méthodologie d'élaboration du PGFP
- L'analyse du PGFP et le lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

# Une journée pour TOUT COMPRENDRE du CPOM et de l'EPRD

À Paris  
le **Mardi**  
**20 oct.**  
**2015**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par fax au 01 40 21 07 36

ou par courrier à EHPA Formation, 55 bis, rue de Lyon, 75012 Paris

Renseignements : Céline Gaonach - 01 40 21 72 11 - celine.gaonach@ehpa.fr

**Prix de la journée de formation : 390 euros.**

**Ce prix comprend la formation, le repas et les documents.**



- Je m'inscris à la formation « Une journée pour tout comprendre du CPOM et de l'EPRD » qui aura lieu **le mardi 20 octobre 2015** et adresse un chèque (ou un mandat administratif) d'un montant de 390 € à l'ordre de EHPA Formation, qui m'adressera la confirmation d'inscription. La facture correspondante (valant convention de formation) me sera envoyée après service rendu.

Mme  M.  Dr. ....

E-mail : .....

Tél : ..... Fax : .....

**Adresse de facturation**  Public  Privé

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Tél : .....



**Holiday Inn**

11-17,  
rue de Lyon  
75012 Paris

### METRO - RER

Ligne 1, 14 : Gare de Lyon  
Ligne 1, 5, 8 : Bastille  
RER A ou D : Gare de Lyon

### BUS

Lignes 20, 63 et 65 :  
Gare de Lyon

### PARKING PUBLIC

Parking Opéra-Bastille  
34, rue de Lyon, 75012 Paris

- **Public visé** : Directeurs d'Ehpa et d'Ehpad - Collaborateurs du siège des groupes - Chargés de mission dans les ARS et les Départements
- **Objectif de la formation** : Comprendre l'intérêt et les enjeux du CPOM et de l'EPRD
- **Modalités de suivi, d'exécution et d'évaluation** : Questionnaire sur l'évaluation de la journée complété par les participants - Socle documentaire remis aux participants
- **Méthodes pédagogiques** : Débats - Exposés - Analyses de cas - Questions/réponses avec les participants.

Formation d'1 journée - 7h00 - Conditions d'annulation sur demande - enregistrée sous le numéro 11 75 464 24 75, auprès du préfet d'Idf. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. À noter : la session sera annulée avant la date prévue si le nombre de personnes inscrites est inférieur à 15.